

**ECOLE ELEMENTAIRE**  
**8, place des écoles**  
**36620 REUILLY**  
**☎ 02 54 49 20 83**

## **Procès-verbal du conseil d'école**

du vendredi 19 juin 2009

<b>Participants : Sont présents :</b>
<u>Les enseignantes:</u> Mmes AIREULT, BOLE-BESANÇON, MOREL, MYCAT, PINEAU et PONROY.
<u>Les parents élus de l'école :</u> Mmes CHIALE et LIMOUSIN ainsi que M. DUCLOS et MARMOING
<u>Le représentant de la municipalité :</u> M. PINOTEAU, adjoint chargé des affaires scolaires
<u>DDEN :</u> Mme CHARPENTIER,
<b>Secrétaire de séance :</b>
Mme MOREL
<b>Excusés :</b>
M. SENEÉ, Inspecteur de l'Education nationale Mme BURN, représentante des parents

### Ordre du jour :

- Vie pédagogique de l'école
- Coopérative scolaire
- Relations avec la municipalité
- Questions diverses

<b>VIE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE</b>	
	<p>✓ <b>Présentation des résultats aux évaluations nationales :</b></p> <p>En classe de CM2, dans le domaine du français, 60 % des élèves ont plus de 50 % de réussite et en mathématiques 44 % des élèves ont plus de 50 % de réussite. En classe de CE1, dans le domaine du français, 40 % des élèves ont plus de 50 % de réussite et en mathématiques 45 % des élèves ont plus de 50 % de réussite.</p>
conclusion	<p>Même si nous reconnaissons que le codage des exercices a pénalisé les élèves, nous devons mettre en place des dispositifs pédagogiques pour entraîner les élèves à travailler en temps compté et à se concentrer sur une tâche. Nous devons tenir compte des notions mal maîtrisées (en grammaire, en conjugaison et en mesure) pour commencer les apprentissages en CE2.</p>
	<p>✓ <b>Bilan de l'année :</b></p> <p>Le bilan intermédiaire du projet d'école fait apparaître que nous avons mis en œuvre toutes les actions définies. Les effets sont bénéfiques sur la réussite des élèves.</p> <p>Nous avons participé à toutes les manifestations à l'exception des foulées de la Tour blanche et de la commémoration du 8 mai.</p> <p>Mme SADOIS a pris en charge 10 élèves (4 élèves en CP, 4 en CE1 et 2 en CE2) tout au long de l'année à raison de 45 mn par semaine. Les difficultés traitées relevaient de l'ordre du pédagogique. Les difficultés comportementales relèvent de professionnels hors de l'Education nationale. C'est une décision que les parents ont des difficultés à prendre. Mme LIMOUSIN se propose d'être un relai des enseignantes auprès de ces parents. Mme MOREL répond que la psychologue scolaire est mieux à même d'aider ces parents car elle est formée à l'écoute active et ses interventions sont couvertes par le secret professionnel.</p> <p>Pour leur entrée au collège, les élèves de CM2 ont satisfaits aux différentes exigences d'obtention du B2I (75%), APS (100%), APER (100%), évaluations en langue vivante (70 %).</p> <p>Les actions conduites vers les élèves en difficultés (AED) s'avèrent efficaces. Nous avons constaté une amélioration des compétences de ces élèves : ils ne sont plus « décrochés » du groupe-classe.</p> <p>Le comité de lecture s'est réuni dernièrement pour définir le thème des cinq futures</p>

	<p>expositions. Les élèves auront accès à la BCD durant les récréations de l'après-midi pour changer leurs livres. Mme LIMOUSIN note une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque de REUILLY : les enfants empruntent plus de romans.</p> <p>Le site internet de l'école fonctionne depuis le mois de mai. En voici l'adresse :  <b><a href="http://ec-b-reuilly.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/">ec-b-reuilly.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/</a></b></p>															
conclusion	<p>Nous devons nous rapprocher de l'association AAPEER afin de trouver les parents pour encadrer les élèves lors des commémorations.</p> <p>Le dispositif AED proposera l'an prochain 2 séances d'une heure permettant ainsi une détente de 15 mn. et un temps de travail de 45 mn. Nous utiliserons des logiciels et des matériels spécifiques.</p> <p>Les parents élus sont satisfaits de la présentation et du contenu du site internet de l'école.</p>															
	<p>✓ <b><u>Portes ouvertes :</u></b></p> <p>Cette manifestation aura lieu le vendredi 26 juin à partir de 16 h. 30. Il y aura une présentation de danses, de chants et des travaux d'élèves. Nous proposerons à la vente des gâteaux. Nous offrirons les boissons. Le bénéfice de cette manifestation financera la participation au « Petit braquet 2010 » pour une classe.</p>															
conclusion	<p>Seules les classes de CM1 et CM2 peuvent y participer en raison des 30 km à parcourir. Nous proposerons à notre future collègue de CM2 d'y participer.</p>															
	<p>✓ <b><u>Bureau des élections :</u></b></p> <p>Les parents élus formeront le bureau des élections en octobre 2009. Ils tiendront le bureau de vote à tour de rôle (en fonction de leur emploi du temps) durant quatre heures (de 13 h. à 17 h.)</p>															
	<p>✓ <b><u>Organisation pour 2009 - 2010</u></b></p> <p>La rentrée serait prévue le jeudi 3 septembre 2009. Monsieur l'Inspecteur d'académie sollicite notre avis afin d'organiser au mieux le pont de l'Ascension conduisant à travailler soit le mercredi 2 septembre ou le mercredi 12 mai. Nous en saurons plus après le 23 juin.</p> <p>Mme Marion CUISAT-LAFOND rejoint l'équipe pédagogique. Un poste reste à pourvoir. Les 108 élèves inscrits se repartissent ainsi :</p> <table border="1" data-bbox="363 1059 1465 1193"> <tr> <td>Mme AIREAULT</td> <td>Mme CUISAT-LAFOND</td> <td>Mme MOREL</td> <td>Mme PONROY</td> <td>Mme/ M. X</td> </tr> <tr> <td>CM1</td> <td>CE1</td> <td>CP / CE1</td> <td>CE2</td> <td>CM2</td> </tr> <tr> <td>21 élèves</td> <td>23</td> <td>16 + 4</td> <td>25</td> <td>19</td> </tr> </table>	Mme AIREAULT	Mme CUISAT-LAFOND	Mme MOREL	Mme PONROY	Mme/ M. X	CM1	CE1	CP / CE1	CE2	CM2	21 élèves	23	16 + 4	25	19
Mme AIREAULT	Mme CUISAT-LAFOND	Mme MOREL	Mme PONROY	Mme/ M. X												
CM1	CE1	CP / CE1	CE2	CM2												
21 élèves	23	16 + 4	25	19												
conclusion	<p>Dès que la date de la rentrée sera connue, M.PINOTEAU en sera averti ainsi que Mme BERLOT pour commander les repas.</p>															
	<p>✓ <b><u>Projets pédagogiques pour l'année 2009-2010</u></b></p> <p>Mme MOREL a déposé un projet de classe à PAC ( Projet Artistique et Culturel) auprès de l'Inspection académique de l'Indre. Le projet s'intitule « Regards d'enfants sur le patrimoine local » Il comportera les interventions d'une artiste plasticienne, Mme CONSTANT, des travaux individuels et une visite de la cathédrale de Bourges.</p> <p>Il se déroulera sur l'année scolaire et se terminera par une exposition dans les locaux de la mairie.</p>															
conclusion	<p>Le conseil d'école ne s'oppose pas à cette classe à PAC.</p>															
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE :</b>																
	<p>Il reste en caisse 581.56 €. Les dépenses concernent « Le petit braquet » pour 210 €, les fournitures diverses pour 38 € et l'achat de livres pour la BCD pour 140.21 €. Les recettes proviennent de la vente des photos de classes pour 288.95 €.</p> <p>Mme MOREL propose l'adoption de la cotisation à la coopérative pour l'année prochaine soit 10 € pour un seul enfant scolarisé, 15 € pour deux enfants et 18 € pour trois enfants.</p>															
conclusion	<p>Le conseil d'école approuve la proposition de cotisation.</p>															
<b>RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITE :</b>																
	<p>✓ <b><u>Budget de l'école :</u></b></p> <p>Suite à la discussion du dernier conseil d'école, l'école a été dotée d'un budget spécial « achats de manuels conformes aux programmes 2008 ». Nous informons M. PINOTEAU qu'il faudra garder une partie de cette somme pour acheter les manuels d'histoire et de géographie qui ne paraîtront qu'en juin 2010 pour le CM1 et en juin 2011 pour le CM2.</p> <p>La directrice souhaiterait être associée aux décisions de ventilation du budget pour préserver l'essentiel (investissement et fonctionnement des classes) et rogner sur le superflu. Ainsi, le</p>															

	<p>budget transport aura servi à la classe de CM2 lors de la visite du collège et aux autres classes pour les rencontres sportives.</p> <p>M. PINOTEAU s'émeut de voir réduite l'offre de visites des élèves. Il demande si des fournitures seront à la charge des parents. Mme MOREL explique que les enseignantes prévoient des achats en quantité suffisante pour un réassort (ex : 4 stylos par élève) mais si un élève dépasse la quantité prévue, les parents achètent le matériel manquant. Il s'oppose à l'achat d'un classeur à la charge des familles car l'école est gratuite.</p>
conclusion	<p>Mme MOREL rappelle que la somme affectée à l'école ne peut être dépassée et choisit les sorties pédagogiques en fonction des besoins de l'école.</p> <p>La maîtrise du budget et le choix des fournisseurs appartiennent à la CCPI : les écoles faisant partie des compétences de la CCPI, rappelle Mme CHARPENTIER</p> <p>M. PINOTEAU fait observer que tant que le budget total n'est pas dépassé, les dépenses s'ajustent aux besoins.</p> <p>Mme MOREL, ayant chiffré à 100 € l'achat de ces classeurs, est autorisée à utiliser cette même somme sur le budget « consommables informatiques ».</p>
	<p>✓ <b><u>Bilan des travaux en cours:</u></b></p> <p>L'essentiel a été fait à l'exception de la ligne téléphonique du bureau. M. PINOTEAU précise que la société France TELECOM a été contactée avec difficulté et doit encore intervenir. Mme MOREL indique qu'un locataire des logements de l'école rencontre les mêmes difficultés.</p> <p>La qualité du nettoyage de l'école ne s'améliore pas malgré nos remarques répétées, ce dont l'équipe pédagogique se désolé.</p>
conclusion	<p>Pour la ligne téléphonique, le nécessaire devrait être fait. Quant au ménage, un cahier des charges précisant les attentes des enseignantes sera défini et la personne chargée du nettoyage aura à s'y conformer.</p>
<b>Questions diverses</b>	
	<i>Jours fériés et pont de l'Ascension : pourrait-on anticiper ?</i>
conclusion	Une réponse, même partielle, a été apportée.
	<i>Les horaires de sorties entre les deux écoles</i>
conclusion	<p>Nous en avons déjà débattu. Nous avons connu un moment durant lequel les quelques parents en retard faisaient un effort et arrivaient à l'heure à l'école élémentaire. Mme MOREL rappelle que M. le Maire peut modifier les horaires des écoles. M. PINOTEAU précise que la modification des horaires devra tenir compte de l'arrivée des enfants de la maternelle à la cantine et de l'arrivée des enfants de La Ferté le matin. Il propose donc les horaires suivants : 8 h. 55 – 11 h. 55 à l'école maternelle et 9 h. 05 - 12 h.05 à l'école élémentaire. Cette décision devra recevoir l'aval du conseil municipal.</p> <p>Il est décidé de mettre la fiche d'inscription à la garderie dans la pochette de rentrée.</p>
	<i>La pétition concernant l'ouverture d'une classe en maternelle</i>
conclusion	<p>Mme LIMOUSIN lit le texte de la pétition et insiste sur l'état démographique de la commune.</p> <p>Mme MOREL précise que les règles d'ouverture de classes ne reposent plus sur la notion de seuils d'effectifs. Les autorités académiques considèrent plusieurs critères dont les contraintes liées à la ruralité. La pétition sera proposée à la signature des parents hors les murs de l'école.</p> <p>Les enseignantes sont tenues au devoir de réserve.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'école est levée à 19 h. 20 (durée : 120 mn.).

La Directrice de l'école,  
présidente du Conseil d'école,  
Mme MOREL